

La valeur du point en hibernation, ça suffit !

Une nouvelle fois le SNCA-CGT tire le signal d'alarme. La cure d'austérité n'a que trop duré. Pour notre organisation le blocage de la revalorisation des salaires reste un point central. Cela fait maintenant 5 mois que M. STALTER est investi dans sa fonction de Président de l'APCMA.



Depuis, malgré notre insistance, la nouvelle mandature n'a apporté aucun gage qu'en à l'éventualité d'une revalorisation prochaine des salaires. L'APCMA conditionne toujours le déblocage du point à la baisse du niveau d'écrêtement de la

taxe pour frais chambres de métiers imposée par le gouvernement.

En bref l'art et la manière de "refiler la patate chaude".

La CGT pense que l'on ne peut pas réduire cette question à la seule taxe pour frais et que la situation financière dégradée de certaines chambres est surtout due à des politiques de gestion catastrophiques. Le président STALTER affirme que le coût d'une revalorisation à la hauteur de celle annoncée pour la fonction publique est intenable pour le réseau et menacerait l'équilibre financier de certaines chambres. La CGT estime quant à elle que les établissements ont eu largement le temps de provisionner l'évolution du point par les économies faites sur le dos des salariés depuis 7 ans.

Pour rappel, le président STALTER lors de son investiture proposait qu'une concertation puisse être menée rapidement

afin de trouver des “leviers compensatoires” pour les salariés.

Alors, où sont-ils ces “leviers” Monsieur le Président? Quand comptez-vous mener cette concertation? Nous, nous sommes prêts...

Le 24 juin dernier, le SNCA-CGT a envoyé une nouvelle demande au président STALTER pour réclamer la “levée des sanctions”.

Gageons que cette lettre ouverte aura pesée lors de l’assemblée générale de cette fin de juin pour qu’enfin nos revendications soient écoutées et suivies de décisions salutaires pour les salariés des chambres de métiers.

“Même sans espoir, la lutte est encore un espoir”

Romain Rolland

la lettre ouverte envoyée au président STALTER le 24 juin
2017

cliquez ici [Lettre ouverte juin 2017](#)

**LE SNCA-CGT, deuxième
syndicat du réseau des**

Chambres De Métiers

A l'instar des élections législatives, les élections des représentants nationaux à la CPN56 n'auront pas suscité, lors du second tour, beaucoup d'engouement.

Ce second tour aura surtout été marqué par une abstention record de plus de 54%.

L'autre préoccupation est le très grand nombre de bulletins nuls pour cause de votes envoyés après la date de clôture du scrutin.

Résultats du second tour (collège 1/ secrétaires généraux adjoints – cadres supérieurs – cadres):

La CFDT emporte 2 sièges, notre organisation le SNCA-CGT obtient 1 siège, la CGC-CMA et FO n'obtiennent aucun siège.

Si on regarde les résultats globalisés (collège 1 et 2), la CFDT obtient 4 sièges et le SNCA-CGT 2 sièges. FO, perd son seul siège et la CGC-CMA n'obtient aucun élu.

Lors des dernières élections de 2011, la CGT avait obtenu deux sièges à la CPN56. Avec les résultats de ce scrutin de 2017, les agents nous ont renouvelé leur confiance et la représentativité nationale du SNCA-CGT reste stable.

En conservant ses deux sièges le SNCA-CGT confirme sa position de deuxième force syndicale du réseau des CMA.

C'est donc une nouvelle équipe du SNCA-CGT qui siègera à la CPN56.

Les nouveaux élus titulaires sont : Sylvie LEVEN (CMA des Landes) et Patrick DOSSEUL (CMAR Pays de la Loire). Ils seront secondés par leurs suppléants: Eric MAROLOT (CMA de la Lozère) et Isabelle MATILE (CMA des Pyrénées Orientales).